

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DOSSIER DE PRESSE · 28/09/21

# RENTRÉE 2021

*“ Nous serons à la hauteur  
des enjeux et des défis  
sociétaux d’aujourd’hui. ”*

Georges Méric,  
président du Conseil  
départemental de  
la Haute-Garonne



**Agir  
avec vous !**

---

# SOMMAIRE

---

<b>Le mot du Président</b>	<b>p 3</b>
<b>I - Plus de justice sociale pour une société inclusive</b>	<b>p 4 &gt; 5</b>
<b>II - Plus de solidarité territoriale pour un département uni</b>	<b>p 6 &gt; 9</b>
<b>III - Pour une société émancipatrice</b>	<b>p 10 &gt; 11</b>
<b>IV - Pour un département écoresponsable</b>	<b>p 12 &gt; 14</b>
<b>V - Faire vivre la République</b>	<b>p 15 &gt; 16</b>

# LE MOT DU PRÉSIDENT



## Georges Méric

PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE  
LA HAUTE-GARONNE

La majorité départementale sort renforcée des dernières élections. Les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais nous ont renouvelé leur confiance, et ce n'est pas par hasard.

Depuis 2015, les engagements pris ont été tenus en matière de coopération et d'investissements au bénéfice de la totalité des communes et intercommunalités de nos territoires. Toutes nos actions se sont inscrites dans une stratégie de proximité pour favoriser une société solidaire, plus inclusive, fondée sur le dialogue et le partage, sur l'égalité des chances et des droits.

Au seuil de cette nouvelle mandature, nous faisons face à plusieurs crises. Les impacts économiques de la pandémie sont devant nous. Pour y répondre, nous renforçons notre bouclier social vers les plus fragiles car nous sommes convaincus que réduire les inégalités c'est garantir la cohésion sociale. Pour « refaire société », il faut faire preuve d'ambition, notamment en direction des jeunes. Pour cela, il existe un outil novateur pour combattre la grande précarité de nos jeunes : c'est le revenu de base pour les 18-24 ans. En Haute-Garonne, nous souhaitons l'expérimenter dès 2022.

La défense du pouvoir d'achat reste l'une de nos priorités. Avec la fin des aides de l'État, les effets de la crise seront plus violents. Ils seront amplifiés par l'explosion annoncée des prix de l'énergie qui impacteront davantage les plus modestes. Pour amortir les chocs, nos réponses sont fortes : pas d'augmentation d'impôts, gratuité du transport scolaire pour tous les élèves en partenariat avec la Région et des aides à la restauration pour les collégiens, bons solidaires pérennisés et aides aux associations, soutien à l'emploi local et à l'activité de nos territoires par la commande publique, au logement social et à la rénovation énergétique, à l'accès aux soins de proximité.

Ces crises - auxquelles s'ajoutent la montée de l'intolérance et l'atteinte aux valeurs de la République que nous ne cesserons de combattre - s'inscrivent sur fond d'urgence climatique. Rester passif serait suicidaire. C'est pourquoi nous amplifions nos actions pour produire, se nourrir, se déplacer différemment, pour un environnement et une qualité de vie préservés. La transition écologique que nous voulons c'est celle de la justice climatique qui réduit les émissions de gaz à effet de serre, crée des emplois et préserve le pouvoir d'achat.

Face aux défis qui attendent la Haute-Garonne, la majorité départementale porte plus que jamais l'ambition d'être la force motrice de notre territoire pour construire une démocratie ouverte, partagée, conjuguant justice sociale et écologie populaire.



# Plus de justice sociale pour une société inclusive

**Depuis 2015, le Département a mis en œuvre un véritable bouclier social pour lutter contre la montée des inégalités et soutenir les publics les plus fragiles. Lors de la crise sanitaire, la collectivité a renforcé son action envers les personnes précaires, avec de nouvelles mesures de solidarité.**

**Afin de soutenir les jeunes, premières victimes de la crise, le Conseil départemental a décidé de lancer l'expérimentation d'un revenu de base pour les 18-24 ans.**

## **L'expérimentation d'un Revenu de base**

Le Département de la Haute-Garonne porte la volonté d'être un territoire d'expérimentations et milite depuis 4 ans avec 18 autres Conseils départementaux pour la mise en place d'un revenu de base afin de pallier les carences du système social actuel.

Depuis, la crise sanitaire a révélé la situation de grande fragilité et de précarité des jeunes de 18 à 24 ans qui sont parmi les premières victimes du ralentissement de l'économie.

En l'absence d'une loi d'expérimentation, dont l'Assemblée nationale a refusé de débattre, le Département de la Haute-Garonne a malgré tout décidé de mettre en œuvre un projet expérimental de revenu de base qui concernera 1 000 jeunes sur le territoire haut-garonnais. Les bénéficiaires, âgés de 18 à 24 ans, seront tirés au sort afin de constituer un panel représentatif des jeunes haut-garonnais : des jeunes scolarisés (étudiants, apprentis), des non scolarisés, des actifs, des demandeurs d'emploi.

Il s'agira d'un revenu d'existence

d'une somme maximale de 500 € par mois, qui permettra aux jeunes de faire face aux dépenses du quotidien : se loger, se nourrir, etc. Cette allocation versée directement aux jeunes sera dégressive en fonction des revenus du foyer fiscal de référence. Les jeunes bénéficiaires non scolarisés ou sans activité devront justifier, en parallèle, d'un engagement citoyen.

Cette expérimentation, d'une durée de 18 mois, sera votée par l'Assemblée départementale en décembre 2021 pour un lancement en mars 2022. Elle sera financée par le Conseil départemental sur fonds propres.

Ce dispositif sera mis en œuvre en lien avec l'université Toulouse Jean Jaurès et l'Institut de politiques publiques. Il fera l'objet d'une évaluation qui permettra de démontrer son impact sur la trajectoire de vie et le bien-être des jeunes participants. L'objectif étant, à l'issue, de solliciter une nouvelle fois l'État pour obtenir l'adoption d'une loi d'expérimentation nationale ainsi que la création d'un fonds dédié.

**Un revenu  
de base pour  
les 18-24 ans**

La Haute-Garonne compte 146 163 jeunes de 18 à 24 ans (source INSEE 2017), dont 66,5 % sont scolarisés (94 439 jeunes), 34,5 % ont un emploi (50 492) et 12,8 % sont demandeurs d'emploi. Par ailleurs, 49 % d'entre eux vivent seuls ou en colocation.

### **Les Bons solidaires**

En avril 2020, le Conseil départemental a créé les Bons solidaires, un dispositif d'urgence sociale destiné aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, pour les personnes et familles précarisées par la crise sanitaire. Cette nouvelle aide départementale reste désormais ouverte pour répondre aux situations de grande précarité, pour lesquelles les dispositifs sociaux classiques sont

inopérants.

Depuis avril 2020, le Conseil départemental a délivré 74 625 bons solidaires aux familles ou personnes isolées, pour un montant total de 13,7 M€.

Ces chèques sont délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire. Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, entre 150 et 300 €.

Afin de répondre efficacement à la forte demande sociale, le Département a mis en place la plateforme téléphonique d'accueil Haute-Garonne Solidarités.

→ 05 34 33 47 47 / [solidarites@cd31.fr](mailto:solidarites@cd31.fr) / [cd31.net/bonsolidaire](http://cd31.net/bonsolidaire)

## **Les grandes actions de solidarité**

- Hausse de 20 %, en 2021, des subventions accordées aux associations têtes de réseau de l'aide alimentaire (Secours populaire, Restos du cœur, Restos bébé, Banque alimentaire).
- Soutien au pouvoir d'achat des familles avec l'aide à la restauration scolaire dans les collèges à hauteur de 50 % ou à 100 % dont bénéficient 21 200 élèves, et la gratuité des transports scolaires de la maternelle au lycée pour 73 209 élèves, en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée.
- Téléassistance gratuite pour 25 000 personnes âgées et les personnes en situation de handicap, développement de logements intergénérationnels.
- Production de 10 000 logements sociaux sur le mandat afin d'offrir à chacun un logement digne.



# Plus de solidarité territoriale pour un département uni

Depuis 6 ans, le Conseil départemental agit pour assurer une solidarité territoriale entre les 586 communes du département, afin de répondre aux défis démographiques, économiques et environnementaux du territoire. Par ailleurs, la volonté de poursuivre un haut niveau d'investissements favorise la relance de l'activité en Haute-Garonne mais également l'émergence d'un nouveau modèle de croissance, plus responsable et solidaire.

## Un soutien aux territoires renforcé

Depuis 6 ans, le Conseil départemental a soutenu financièrement la réalisation de 3 300 équipements publics de proximité, dans le cadre des contrats de territoire, dans toute la Haute-Garonne : crèches, écoles, lieux culturels, sportifs, et de loisirs...

Afin de renforcer le soutien au développement territorial, le Département fait évoluer ce dispositif. Ces nouveaux contrats, qui seront signés avec les communes à partir de 2022, seront élargis à de nouveaux domaines tels les hébergements touristiques et les maisons de santé. Ils seront simplifiés avec un règlement unique et un versement annuel pour les communes.

En parallèle, des contrats de projets territoriaux sur 3 ans seront proposés aux intercommunalités, qui permettront de définir une véritable prospective territoriale et de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.

## Des investissements forts pour améliorer les déplacements et la qualité de l'air

Le département de la Haute-Garonne est l'un des départements les plus étendus avec une surface de 6 309 km<sup>2</sup>. Avec une métropole toulousaine dense et des zones périurbaines et rurales en plein développement, il est urgent de repenser les modes de déplacement pour une mobilité durable, au bénéfice de la qualité de l'air et de la diminution des gaz à effet de serre.

### • Création de 2 000 places supplémentaires pour le covoiturage

Afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle, le Conseil départemental, dès 2017, a lancé un plan d'aménagement d'aires de covoiturage qui a déjà permis la création de 904 places de stationnement sur 33 aires pour un budget de 3,25 M€.

Pour atteindre l'objectif des 2 000 places supplémentaires d'ici 5 ans, le Département travaille

1,750  
milliard  
d'euros  
investi sur  
le territoire

actuellement sur les futures zones à prioriser en termes de desserte de transports publics, de zones d'emplois importantes, de flux domicile-travail, etc... pour qu'à terme, chaque Haut-Garonnaise et Haut-Garonnais dispose d'une aire de covoiturage à moins de 15 minutes de son domicile.

11 sites sont à l'étude :

Auterive (41 places), Miremont (19 places), Le Fauga (20 places), Pinsaguel (15 places), Saint-Sulpice-sur-Lèze (15 places), Le Cabanial (15 places), Boulogne-sur-Gesse (21 places), Lanta (15 places), Le Grès, Avignonet-Lauragais et Cintegabelle.

### • Le Réseau Express Vélo

La pratique du vélo est une réponse concrète au problème de l'engorgement routier des axes structurants autour de la métropole toulousaine et de la réduction des gaz à effets de serre. Aussi, dans le cadre du plan vélo engagé en juin 2019, le Conseil départemental a lancé la réalisation d'un Réseau Express Vélo pour les 7 ans à venir, sur les territoires du Muretain agglo, du Sicoval et de la Communauté de communes de la Save-au-Touch. Ce réseau sera composé, dans un premier temps, de 7 axes structurants qui représenteront au total 51 km de voies cyclables sécurisées et sans discontinuité, pour un investissement de 53 M€.

Il permettra de relier les zones périphériques du sud-est et de l'ouest de l'agglomération, en fort développement, aux portes de Toulouse et sera une réponse efficace aux besoins de déplacement au quotidien (jusqu'à 20 km) des habitants, particulièrement pour les trajets domicile travail.

7 REV sont ainsi prévus d'ici fin 2025 en concertation avec la population :

- 3 REV sur le secteur ouest de l'agglomération pour un coût de 20 M€,
- 2 REV sur le secteur sud-est de l'agglomération pour un coût estimé à 16 M€,
- 1 REV sur le secteur sud-ouest (territoire du Muretain Agglo) pour un coût estimé à 12 M€,
- 1 REV sur le canal de Saint-Martory entre Seysses et Frouzins, long de 4 km.

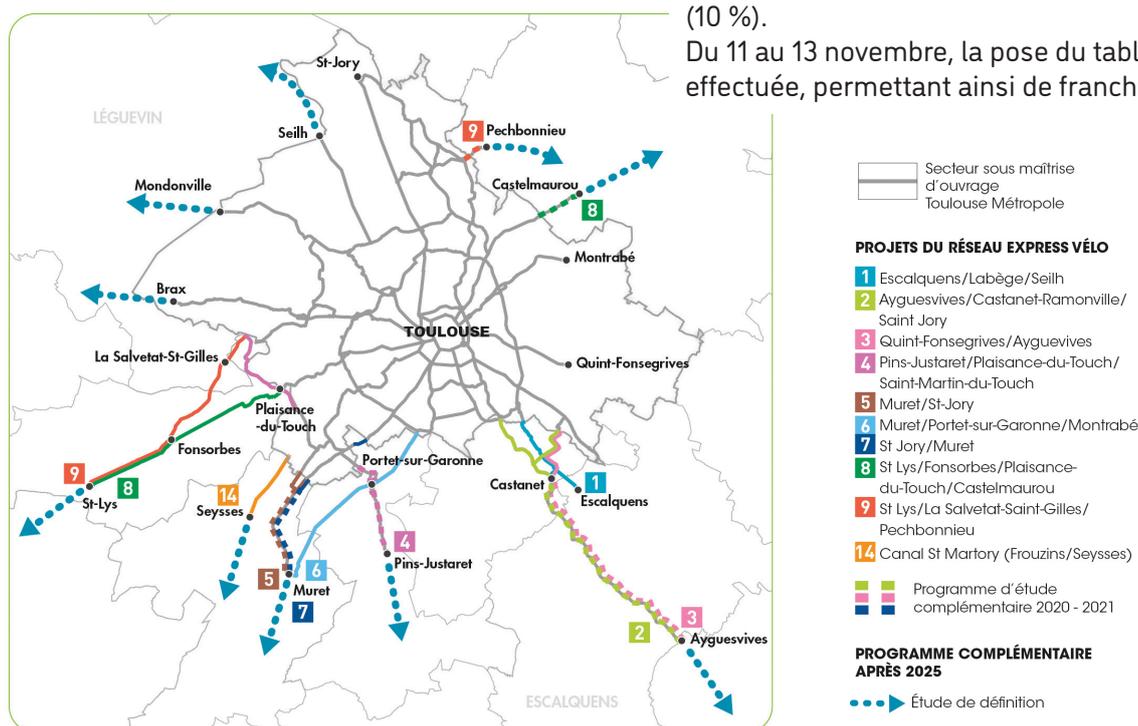
### • Des grands projets de voirie en cours d'achèvement

Le Conseil départemental mène 800 chantiers par an pour sécuriser et entretenir 6 138 km de voies départementales et 1 841 ponts en Haute-Garonne. Le Département a engagé un plan pluriannuel d'investissements de 85 M€ d'ici 2027 pour développer le territoire, dans le respect de l'environnement. Le Conseil départemental apporte également, hors compétence, un soutien technique et financier aux communes pour l'entretien et la sécurisation des voies communales et intercommunales à hauteur de 10 M€ par an. Au total, 35 M€ par an sont investis sur l'ensemble des chantiers et des programmes.

### ► La suppression du passage à niveau 196 d'Escalquens

Dès 2017, le Conseil départemental s'est engagé à supprimer ce passage à niveau jugé dangereux et à le remplacer par un pont routier et la création d'une voie nouvelle entre la RD 79 et la RD 16. Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, s'élève à 10 M€, cofinancés par le Département (15 %), SNCF réseaux (50 %), la Région Occitanie (15 %), le Sicoval (10 %) et la commune d'Escalquens (10 %).

Du 11 au 13 novembre, la pose du tablier de pont sera effectuée, permettant ainsi de franchir la voie ferrée.



### ► Les ponts de Ravi

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne poursuit les travaux de reconstruction des ponts de Ravi permettant l'accès à la vallée du Lis et au plateau de Superbagnères. Un nouveau pont franchissant la Pique à l'aval des deux ponts existants sera construit. D'une portée de 60 mètres, il supportera deux voies

de circulation et ne sera pas limité en tonnage. Cette opération représente un montant de 8 M€ entièrement financée par le Conseil départemental. Ces travaux de reconstruction du nouveau pont devraient s'achever en milieu d'année 2022.

## Une concertation pour la reconstruction du pont de Mirepoix

Après les travaux d'enlèvement des parties aériennes et immergées du pont effondré le 18 novembre 2019 qui ont eu lieu cette année, la concertation publique pour la reconstruction du pont va débiter. 3 réunions publiques sont programmées en novembre et décembre.

Différentes solutions techniques sont à l'étude, compte tenu de l'importance de la brèche à franchir (150 m) et des contraintes environnementales liées au cours d'eau. Les études et les travaux de ce nouveau pont dureront entre 5 et 6 ans, pour un budget estimé entre 12 et 16 millions d'euros, porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

### Soutenir l'emploi local

La gestion vertueuse menée depuis 6 ans permet au Conseil départemental d'augmenter ses investissements afin d'accompagner la relance du territoire et préserver l'emploi local.

Le Département prévoit ainsi d'injecter 1,750 milliard d'euros sur le mandat, soit 250 M€ par an.

Grâce à la Charte de la commande publique départementale, mise en place en 2017, 72,5 % des marchés de la collectivité (138,9 M€ en 2019) bénéficient aux entreprises de la Haute-Garonne et 85,1 % aux entreprises d'Occitanie (162,9 M€). Au total, les investissements directs ou indirects de la collectivité représentent près de 4 000 emplois en Haute-Garonne.

#### • Accélérer la transition numérique

D'ici fin 2022, l'ensemble des foyers haut-garonnais sera raccordé à la fibre optique, soit 278 000 prises sur 548 communes. Ce déploiement, réalisé par Haute-Garonne numérique et son délégataire Fibre 31, représente 230 M€ injectés dans l'économie locale, soit :

- 180 entreprises locales sous-traitantes,
- 500 personnes mobilisées à temps constant (études et chantier),
- 60 emplois directs créés par Fibre 31,
- 780 000 heures d'insertion professionnelle.

Depuis le début de la commercialisation du réseau, en novembre 2019, 43 940 abonnements ont été contractualisés auprès d'un fournisseur d'accès internet, faisant de la Haute-Garonne l'un des départements où la commercialisation est la plus dynamique.

L'arrivée du très haut-débit dans les territoires périurbains, ruraux et de montagne, non desservis par les opérateurs privés, est une priorité pour le Conseil départemental afin de lutter contre la fracture numérique. L'accès à la fibre optique favorise une meilleure répartition de l'activité économique, aujourd'hui concentrée sur l'agglomération toulousaine. Elle participe également à l'essor de nouvelles pratiques telles que le télétravail, le coworking, le développement des tiers-lieux ou encore la télémédecine. Par ailleurs, elle permet le maintien de services publics essentiels, avec la dématérialisation des procédures administratives et les services à distance. La crise sanitaire et la période de confinement ont démontré toute l'importance de ces nouveaux usages numériques qui sont sources de changements majeurs dans notre société. En ce début de deuxième mandat, le Conseil départemental porte l'ambition d'être une collectivité pilote en matière de transition numérique sur le territoire, tout en œuvrant pour l'inclusion des publics non acculturés à ces nouveaux usages digitaux.

## L'inclusion numérique

Près de 40 % des Français se disent inquiets face à la perspective de devoir accomplir l'essentiel des démarches administratives en ligne. Face à cela, le Département œuvre pour l'inclusion numérique de tous les publics en mettant en place des dispositifs d'accompagnement tels que :

- **Les Pass numériques** : titres de paiement, calqués sur le modèle des tickets-restaurants, qui permettent d'accéder à des ateliers de formation pour acquérir les compétences de base en matière de numérique. Dans un premier temps, le Département de la Haute-Garonne s'est engagé à distribuer 2 000 carnets de 10 tickets chacun, pour un budget de 222 000 € cofinancé par l'État.
- **Un accompagnement humain dans la dématérialisation des démarches administratives, au sein des Maisons départementales de proximité**, déployées depuis décembre 2020 par le Conseil départemental sur le territoire. La Haute-Garonne comptera 40 Maisons départementales de proximité d'ici 2022.
- **Formation au numérique pour les collégiens** : le Parcours laïque et citoyen, mis en place dans le Département dans les collèges, propose près de 40 actions spécifiques autour de l'éducation aux médias, internet et la lutte contre le harcèlement. Le Département est également partenaire de la société Freya Games, qui déploie dans les collèges le jeu pédagogique Agent 001 sur la gestion des données personnelles sur internet.

### • Développer des modèles économiques vertueux, comme l'Économie sociale et solidaire

La crise sanitaire a démontré toute la nécessité de repenser le modèle économique prédominant, en structurant d'autres filières de production de richesses, plus vertueuses. En juillet 2020, le Conseil départemental a engagé un plan d'action pour renforcer l'Économie sociale et solidaire, qui dispose d'un réseau d'acteurs déjà fortement implanté sur le territoire.

▶ Création d'un fonds de rebond de l'innovation sociale et solidaire, de 100 000 €, afin de soutenir l'émergence de projets répondant aux besoins spécifiques des bassins de vie, dans les milieux ruraux, périurbains et de montagne.

▶ Organisation des premières Rencontres départementales de l'ESS à l'Hôtel du Département, lundi 22 novembre, à l'occasion du mois de l'ESS, afin de fédérer les acteurs de ce secteur autour d'une stratégie de développement commune.

Afin d'aller plus loin dans cette volonté, le Département va favoriser le développement de l'ESS dans l'ensemble de ses domaines d'action, notamment au travers de la commande publique.

### Soutenir les acteurs du tourisme

Le département de la Haute-Garonne dispose d'atouts patrimoniaux et touristiques pourvoyeurs d'emplois in situ. Le tourisme est la deuxième activité en Haute-Garonne avec 15 000 emplois non délocalisables. Alors que la crise sanitaire a impacté fortement le secteur du tourisme, le Département poursuivra ses efforts pour la valorisation de ses sites emblématiques et de son patrimoine naturel et historique, comme Saint-Bertrand de Comminges/Valcabrière, l'abbaye de Bonnefont, le site de Montmaurin, l'Aurignacien ou encore le canal du Midi.

Le Conseil départemental poursuivra également sa stratégie engagée pour accompagner la transition touristique des stations de montagne de la Haute-Garonne vers un tourisme écoresponsable 4 saisons, dans le respect des habitants et des territoires.



# Pour une société émancipatrice

L'émancipation de chaque individu passe par l'éducation. Dans cette mission, l'école de la République joue un rôle fondamental pour former les citoyens de demain, libres et éclairés. Par ailleurs, le Département soutient fortement les acteurs associatifs du territoire qui portent des missions d'éducation populaire, de citoyenneté, de vivre-ensemble et favorisent l'accès à la culture et aux savoirs.

## Des investissements ambitieux pour l'éducation

Le Conseil départemental a programmé des investissements forts dans les collèges haut-garonnais, afin de répondre à la forte croissance démographique du territoire et garantir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves et aux équipes pédagogiques. Par ailleurs, la collectivité met en œuvre des actions innovantes, en lien avec les associations du territoire, pour améliorer le climat scolaire dans les établissements (Les Ateliers du midi), la transmission des valeurs républicaines (le Parcours laïque et citoyen) et la réussite des élèves (le mentorat étudiant).

## Un soutien renforcé à la vie associative

La Haute-Garonne compte plus de 27 000 associations et

265 000 bénévoles. Dès 2015, le Conseil départemental a fait le choix de réaffirmer et de conforter son soutien aux acteurs associatifs du territoire et y consacre une enveloppe annuelle de 23 M€ en 2021 (contre 17 M€ en 2015). Le Département a notamment renforcé son partenariat avec 4 associations majeures œuvrant pour une transition sociale et écologique : France Nature Environnement

Midi-Pyrénées, Toulouse en transition, Reflets CPIE Terres Toulousaines et Arbres et Paysages d'Autan. Durant la crise sanitaire, le Département a débloqué un fonds exceptionnel de 6 M€ pour venir en aide aux structures en difficulté, plus que jamais indispensables pour répondre à l'urgence de la situation sociale.

Le Conseil départemental porte l'ambition de valoriser et d'encourager le bénévolat sur le territoire avec notamment la

23 M€  
pour les  
associations  
haut-garonnaises

création d'une plateforme de bénévolat, destinée à faciliter la mise en réseau et les démarches entre les citoyens qui souhaitent s'engager et le réseau associatif.

Le tissu associatif et l'engagement bénévole jouent un rôle essentiel pour assurer la cohésion sociale dans les bassins de vie et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, les associations sont pleinement associées aux politiques publiques départementales. Elles participent à de nombreux dispositifs, tels que le Parcours laïque et citoyen dans les collèges, ainsi qu'aux concertations menées par la collectivité dans le cadre du dialogue citoyen.

## Des actions fortes pour l'émancipation des jeunes

### • Le Parcours laïque et citoyen

Le Conseil départemental déploie depuis 2016 le Parcours laïque et citoyen dans les 118 collèges publics et privés du département. Ce parcours propose aux enseignants un catalogue d'actions portées par des associations du territoire en lien avec les valeurs républicaines et le principe de laïcité. Pour l'année scolaire 2020-2021, 171 acteurs proposent 271 actions, à destination de plus de 1 900 classes. Le Département y consacre un budget annuel de 900 000 €. Depuis 2016, près de 220 000 collégiens ont bénéficié de ce dispositif unique en France. Depuis la rentrée scolaire 2021, ce Parcours est étendu aux élèves de CM2.

### • Les Ateliers du midi

Depuis la rentrée scolaire 2020, les Ateliers du midi sont un dispositif qui permet au Conseil départemental d'accompagner les collèges dans leur projet d'animation de la pause déjeuner. Ces ateliers, proposés par les établissements et soutenus financièrement par le Département, visent à améliorer le climat scolaire, répondre à la demande d'activité des élèves sur la pause méridienne et prévenir les incivilités. Ils encouragent la réalisation d'actions citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives favorisant le vivre-ensemble, la mixité, quels que soient le genre, l'âge et la classe des élèves. Les animations sont libres d'accès pour les élèves et gratuites.

### • Le Mentorat étudiant

Le Conseil départemental a lancé, à la rentrée de septembre 2021, un nouveau dispositif expérimental d'accompagnement des collégiens en difficulté scolaire ou en risque de décrochage. Les élèves bénéficiaires sont mis en relation avec des étudiants mentors souhaitant s'engager dans une démarche bénévole d'accompagnement. Il s'agit d'une aide individualisée et gratuite.

### • Création du « parcours jeune bénévole »

Dans le contexte de crise et de besoin accru de solidarité, les jeunes expriment leur volonté d'engagement. Le Département les encouragera à travers la création du « parcours jeune bénévole », au cours duquel les jeunes bénéficieront de sessions gratuites de formations thématiques. Ce parcours favorisera également le lien entre les jeunes et les associations.



# Pour un département écoresponsable

Le rapport du GIEC du mois d'août 2021 fait un constat alarmant sur l'accélération du réchauffement climatique et le rapport de l'UICN, après le congrès international du mois de septembre à Marseille, affirme qu'en France, 2 500 espèces sont menacées de disparition dans moins de 10 ans. Dans ce contexte très préoccupant, le Conseil départemental s'engage sur des mesures concrètes pour agir face aux effets du réchauffement climatique et protéger notre biosphère mise en danger. Boire de l'eau saine, se nourrir, se loger, se déplacer, protéger la biodiversité, éduquer les plus jeunes, autant d'enjeux pour le Conseil départemental qui doit aussi mobiliser les citoyens, leur donner les clés pour agir et changer les comportements.

## La protection de la ressource en eau

L'urgence climatique prévoit dans les prochaines décennies une diminution de moitié des débits naturels en été et une hausse de la température de l'eau, menaçant les différents usages et les équilibres environnementaux.

Le Conseil départemental a lancé en 2017 le projet de territoire Garon'Amont\*, en concertation avec l'ensemble des acteurs et des citoyens haut-garonnais, qui a obtenu la validation des services de l'État en mars 2021.

Le Conseil départemental va engager dans les prochains mois les 32 actions prioritaires validées par le panel citoyen pour protéger la ressource en eau sur le bassin Garonne Amont.

### • Le Conservatoire départemental sur les zones humides

Créé le 15 décembre 2020, le Conservatoire départemental compte actuellement 45 sites pour une surface de 397 hectares. 2 sites supplémentaires sont en cours de classement sur une superficie de 5,5 hectares.

Par ailleurs, 7 nouveaux sites sont en cours de prospection. Au total, 4 500 hectares de zones humides ont été identifiés dans le cadre de l'inventaire départemental sur les zones humides.

32  
actions  
pour préserver la  
ressource en eau

### • Une expérimentation unique en France pour le prélèvement en gravière

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture et Réseau 31, des prélèvements ont été effectués pendant 3 mois dans une ancienne

gravière à Carbonne, au lac de Barbis. Ces prélèvements ont permis de limiter des pompages dans la nappe alimentée par la Garonne pour deux agriculteurs volontaires situés à proximité immédiate de la gravière.

L'objectif de l'expérimentation, unique en France, est d'évaluer l'intérêt de prélever dans les anciennes gravières, en substitution de prélèvements en cours d'eau ou dans la nappe phréatique.

L'ensemble des données seront analysées pour une restitution début 2022. Près de 700 hectares de gravières ont été comptabilisées dans le projet de territoire.

### • L'expérimentation sur la recharge de nappes

Cette expérimentation qui démarre à l'automne 2021 va tester l'infiltration active d'eau dans la nappe, à partir du canal de Saint-Martory pendant la période d'hiver et de printemps, pour permettre un apport supplémentaire d'eau dans la Garonne en étiage. Il s'agit de la première expérimentation au niveau national à grande échelle pour le soutien d'étiage d'un grand fleuve pour une durée de 4 ans. Ce type de démarche a déjà été réalisé à l'échelle locale pour des captages en eau potable.

### • Une convention avec EDF pour mieux utiliser les retenues hydroélectriques

Pour prévenir les périodes de sécheresse sur le territoire, le SMEAG, l'État, EDF et l'Agence Adour Garonne ont signé en 2020 un contrat de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne. Il s'agit d'augmenter le volume d'eau mobilisable dans les réserves hydroélectriques, comme le Lac d'Oô, pour soutenir les faibles débits de la Garonne lors des périodes de sécheresse entre juillet et octobre. Le stock pour le soutien d'étiage a ainsi été porté de 52 à 70 millions/m<sup>3</sup>, soit + 36 %. La négociation avec

EDF va s'engager et l'objectif est de pérenniser ces volumes supplémentaires.

Ce « modèle Garonne » est cité en exemple dans le rapport national remis en ce mois de septembre par le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement) et le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux), dont la finalité est de poser les bases du soutien d'étiage pour les prochaines décennies, en prenant en compte les conséquences du changement climatique.

\*Le projet de territoire Garon'Amont a été lancé à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne afin d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau en Garonne et de permettre ainsi la poursuite du développement des territoires dans le respect des équilibres environnementaux.

Il regroupe l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Val d'Aran, l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Pour rappel, la mise en œuvre du Projet de territoire Garon'Amont s'est appuyée sur une grande concertation avec la population, les élus et l'ensemble des acteurs locaux concernés, qui s'est tenue de mars à septembre 2019.

## Les autres actions prioritaires

- Observatoire sur les économies d'eau agricole sous co-maitrise d'ouvrage avec la Chambre d'agriculture.
- Observatoire sur les sources souterraines en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières.
- Observatoire sur la thermie des cours d'eau.
- Études de préfiguration pour la réutilisation des eaux traitées (REUT) et l'infiltration des eaux pluviales dans les nappes (désimperméabilisation).

### Protéger la biodiversité

Le Conseil départemental a inscrit la protection de la biodiversité et la préservation des forêts dans les actions prioritaires de l'acte 2 du plan pour la transition écologique 2020-2024.

La crise sanitaire a montré un désir fort des habitants de retour à la nature pour découvrir la richesse de la biodiversité de la Haute-Garonne. Pour un tourisme écoresponsable, il s'agit de mettre en œuvre des actions pour « protéger et donner à voir ».

À ce jour, 16 sites, pour une superficie totale de plus de 3 000 hectares, ont été classés Espaces Naturels Sensibles en Haute-Garonne. 4 ENS sont sous maîtrise d'ouvrage départementale (Forêt de Buzet-sur-Tarn, Château de Laréole, zone humide de

Salliet et zone naturelle Lège pour 483 hectares) et 12 d'initiative territoriale. L'objectif sera d'atteindre 5 000 hectares d'Espaces Naturels Sensibles en 2024.

En parallèle, différents partenariats ont été noués sur :

- la protection et la valorisation de la Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège avec Nature en Occitanie (NEO),
- la préservation du Grand Tétrás avec l'Office Français de la Biodiversité,
- l'animation du Grand site Natura 2000 avec le SMEAG et NEO,
- la poursuite du programme de plantation de haies avec l'association Arbres et Paysages d'Autan.

## Deux colloques à venir

---

- Colloque Arbres et Forêts organisé fin 2021 pour co-construire le plan départemental avec tous les acteurs du territoire (ONF, associations environnementales, partenaires privés etc...).
- Colloque « Jardins partagés » organisé début 2022 et création d'un guide des jardins collectifs en Haute-Garonne en partenariat avec l'association « Partageons les jardins ».

### Lutter contre les passoires thermiques dans le parc privé et public

Pour faire diminuer la facture énergétique des ménages et pour lutter contre le réchauffement climatique, le Conseil départemental maintient ses aides financières qui s'élèvent entre 1 500 et 2 500 € par logement rénové.

Ainsi, pour les ménages les plus modestes, grâce aux aides complémentaires du Conseil départemental,

75 % du coût des travaux peuvent être pris en charge, toutes subventions confondues. Cela représente jusqu'à 25 000 € de travaux par ménage.

Un objectif partenarial annuel de 2 500 ménages est fixé soit 15 000 sur le mandat.

Pour les logements sociaux, 500 logements par an pourront être réhabilités en partenariat avec les bailleurs.



# Faire vivre la République

**La France traverse une crise démocratique qui a aggravé la montée des intolérances, du complotisme, des extrêmes et des violences, ainsi que la défiance vis-à-vis des organisations politiques et institutionnelles. Dans ce contexte, il y a urgence à restaurer la confiance et la cohésion sociale par la démocratie participative et la transmission des grands principes républicains.**

## **Poursuivre le dialogue citoyen**

Dans un contexte d'abstention record aux élections, accentué par une crise sociale et économique durable, il est aujourd'hui urgent d'apporter un nouveau souffle à notre système démocratique. Conscient de la défiance de plus en plus accrue envers les institutions et les élus, le Conseil départemental a fait le choix depuis 2015 de renforcer la participation citoyenne des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais dans l'élaboration de ses politiques publiques. Plus de 400 rendez-vous de démocratie participative ont été organisés depuis plus de 5 ans sur le territoire réunissant plus de 20 000 habitants et acteurs de la Haute-Garonne dans tous les domaines de l'action départementale (environnement, éducation, transports, culture, éducation, jeunesse, social, etc).

Les concertations engagées ont permis notamment de co-construire le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, d'instaurer une gestion concertée et durable de la ressource en eau, d'élaborer le plan d'aménagement des aires de covoiturage en Haute-Garonne, d'engager une nouvelle politique culturelle, ou encore de mieux

## **Création d'une Assemblée citoyenne**

accompagner les bénéficiaires du RSA. Ces concertations ont souvent permis d'infléchir et d'enrichir réellement les décisions politiques de la collectivité.

Au cours de l'année 2021, les concertations se poursuivront, notamment pour établir le tracé des futurs Réseaux Express vélo (REV), définir la sectorisation des collèges ou encore engager la construction

d'un nouveau pont à Mirepoix-sur-Tarn.

Chaque nouvelle politique ou réalisation d'équipements fait ainsi appel à des dispositifs adaptés : constitution d'un jury citoyen, concertations publiques, enquêtes en ligne, etc. Dans le respect de la charte du dialogue citoyen adoptée en 2017 par le Conseil départemental, la collectivité s'engage à maintenir l'évaluation annuelle des concertations départementales menées, avec les participants.

Selon le diagnostic du cabinet « Planète publique », qui a réalisé une évaluation indépendante de la démarche départementale entre 2016 et 2018, le Dialogue citoyen a rencontré un succès rapide en Haute-Garonne, qui traduit l'existence d'une réelle attente aussi bien des habitants, des élus que des agents départementaux.

Le dynamisme impulsé par le Département de la Haute-Garonne en matière de démocratie participative a été récompensé par 3 Trophées de la participation et de la concertation, de la Gazette des communes et du Think Tank « Décider ensemble » : concertation sur la mixité sociale dans les collèges (en 2018), concertation sur le RSA (en 2019), concertation sur le projet de territoire Garon'Amont (en 2020).

#### • Installer une « Assemblée citoyenne »

Le Conseil départemental invitera les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais dans les prochains mois à participer à une Assemblée citoyenne qui sera une instance novatrice et pérenne dans laquelle les citoyens auront la possibilité de formuler des propositions sur des sujets de société et en lien avec les compétences départementales.

Elle sera composée de 162 citoyens (6 par canton) volontaires, tirés au sort en garantissant la parité et la représentation géographique et sociale de la population du département. Les membres de l'Assemblée citoyenne bénéficieront d'une formation au fonctionnement de la collectivité.

L'Assemblée citoyenne siègera pour un mandat de 2 ans. Elle pourra s'autosaisir sur des sujets entrant dans le cadre des compétences de la collectivité (après accord du président) et être saisie par l'Assemblée départementale. Les élus départementaux auront l'obligation de se prononcer sur les propositions présentées par l'Assemblée citoyenne et d'y répondre.

La première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne sera lancée en juin 2022. Les appels à candidature démarreront au cours du premier semestre 2022.

#### • Instaurer le droit d'interpellation citoyenne

En complément de l'Assemblée citoyenne, le Conseil départemental souhaite créer un droit d'interpellation citoyenne.

Ce nouvel outil permettra d'élargir la base de la décision publique, en ouvrant aux Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais la possibilité de demander l'inscription de sujets relevant de la vie locale et des compétences de la collectivité à l'ordre du jour de l'Assemblée départementale.

#### • Un fonds de soutien aux initiatives citoyennes

Un fonds de soutien donnera la possibilité aux citoyens de proposer des projets pour améliorer le cadre de vie des habitants. Les projets lauréats seront sélectionnés par un vote des Haut-Garonnais et obtiendront un financement du Conseil départemental.

#### • Une plateforme numérique du Dialogue citoyen

Une plateforme numérique du Dialogue citoyen va être créée dans les prochains mois et deviendra le point d'accès unique pour les habitants de la Haute-Garonne, en matière de démocratie participative. Accessible en ligne, cette plateforme recensera tous les outils et démarches engagés par le Département, permettra de s'inscrire à des ateliers de concertation en cours, de consulter les ateliers qui ont déjà eu lieu, de suivre les travaux de l'Assemblée citoyenne, de déposer un droit d'interpellation auprès des élus départementaux et de proposer des idées pour améliorer le quotidien.

#### La transmission des valeurs de la République

Depuis 6 ans, le Conseil départemental est fortement mobilisé pour la promotion des valeurs de la République, auprès du plus grand nombre et en particulier des jeunes.

#### • La création d'un Conseil départemental de la laïcité

Dans la poursuite de son engagement politique, le Département a engagé la création d'un Conseil départemental de la laïcité et des valeurs de la République, qui aura pour objectif de réfléchir aux orientations et actions de la collectivité sur la question de l'affirmation des principes laïques, des valeurs universalistes et humanistes. Ce Conseil aura notamment pour missions d'établir un rapport annuel sur l'état de la Laïcité et des Valeurs de la République en Haute-Garonne, de nourrir le débat public, de formuler des recommandations et des avis au Conseil départemental. Il sera composé d'un collège associatif, d'un collège enseignement-recherche, d'un collège institutionnel et de membres d'honneur. Sa composition précise sera annoncée en décembre 2021, à l'occasion des Rencontres de la laïcité et des valeurs républicaines.

#### • Les Rencontres de la laïcité et des valeurs républicaines

Depuis 2016, le Conseil départemental organise chaque année en décembre ces Rencontres de la laïcité et des valeurs républicaines, à l'occasion de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État. La 6<sup>ème</sup> édition, en décembre 2021, accueillera Patrick Weil, historien et directeur de recherche du CNRS, pour la grande conférence-débat de la semaine.

---

# CONTACT

## **Cécile Van de Kreeke**

Responsable des relations presse

✉ cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

☎ 05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

## **Coralie Bombail**

Attachée de presse

✉ coralie.bombail  
@cd31.fr

☎ 05 34 33 30 42 -  
06 74 93 45 44

## **Ariane Mélazzini-Déjean**

Attachée de presse

✉ ariane.melazzini  
@cd31.fr

☎ 05 34 33 30 32 -  
07 85 72 94 74

## **Fabienne Pascaud**

Attachée de presse

✉ fabienne.pascaud  
@cd31.fr

☎ 05 34 33 30 65 -  
06 47 74 60 58

---

Toutes les infos sur  
[espace-presse.haute-garonne.fr](http://espace-presse.haute-garonne.fr)



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

📍 1, boulevard de la Marquette 31 090 Toulouse cedex 9

www haute-garonne.fr